



## Separation couple non marié mais avec un enfant

Par **TITOU13**, le **10/08/2009** à **17:57**

Bonjour,

j ai une petite fille de 3 ans avec mon conjoint ( pas marié)  
mon conjoint a des problemes d alcool refuse de se soigner sous pretexte qu il peut se gerer  
seul chose impossible.

J envisage la séparation en emmenant ma fille bien evidemment . La loi restant la loi il aura  
droit malgré tout à la garde de la petite .

Avec ses problemes d alcool je ne veux en aucun cas lui laisser

Quel solution est ce que j ai ?

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **18:53**

Bonjour,

Déjà une première chose : n'étant pas mariés, votre compagnon n'a pas le droit au titre de  
"conjoint", il est votre concubin, c'est tout.

Si votre compagnon a reconnu sa fille, il aura des droits de visite et d'hébergement attribué  
par le Juge aux Affaires Familiales mais, s'il est reconnu alcoolique, ce droit sera  
probablement limité et soumis à une obligation de soins, dans l'intérêt de votre fille.

En échange, vous aurez aussi le droit de réclamer au JAF, une pension alimentaire pour votre

filles conformément aux articles 213 à 217 du Code Civil.

En conséquence, il vous faut aller au greffe du tribunal pour déposer les demandes et avoir une entrevue avec le JAF.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **18:55**

[fluo]CIDF Phocéen[/fluo]

5, rue Moustier

13001 Marseille

Tél : 04 96 11 07 99

Fax : 04 91 55 57 25

cidfphocean@wanadoo.fr

[fluo]CIDF Arles [/fluo]

Espace Chiavary

12, boulevard Emile Zola

13200 ARLES

Tél/Fax : 04 90 93 47 76

cidfarles@wanadoo.fr

Bonsoir, comme vous n'êtes pas marié, en concubinage, vous pouvez partir avec votre enfant, contactez un Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du 13, adresse ci-dessus, ils vous aideront, courage à vous, bonne soirée